

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 19 septembre 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Sylvain Tousignant
M. Denis Levesque, directeur général
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

CE-2012-1164-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-1165-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-1166-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 12 SEPTEMBRE 2012

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 12 septembre 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2012-1167-DEC TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC / COUCHE-TARD INC. C. VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU le recours de Couche-Tard inc. concernant l'inscription au rôle d'évaluation foncière de l'immeuble situé au 2309-2337, chemin Gascon à Terrebonne ;

ATTENDU QUE le Tribunal administratif du Québec a rendu une décision le 7 septembre 2012 fixant la valeur du bâtiment et du terrain à 650 000\$;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la décision du Tribunal administratif du Québec dans l'affaire Couche-Tard inc. c. Ville de Terrebonne, laquelle fixe à 650 000\$ la valeur du bâtiment et du terrain situés sur le chemin Gascon, et ce, au 1^{er} janvier 2011.

CE-2012-1168-DEC SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE / EXERCICE 2013

ATTENDU QUE le Rôle d'évaluation foncière de la Ville de Terrebonne a été déposé le 1^{er} novembre 2010 pour les années 2011, 2012 et 2013 ;

ATTENDU QUE le 13 septembre 2012 un sommaire du Rôle d'évaluation foncière a été déposé pour l'année 2013, le tout conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du sommaire du Rôle d'évaluation foncière pour l'année 2013.

**CE-2012-1169-DEC MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE /
PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS
DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS / PLUIES
ABONDANTES ET VENTS VIOLENTS / 11 AOÛT 2012
/ ARRÊTÉ DU 28 AOÛT 2012**

ATTENDU la lettre du ministère de la Sécurité publique adressée à M. Denis Levesque, directeur général, le 11 septembre 2012, relativement au Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents concernant les pluies abondantes et vents violents survenus le 11 août 2012 dans les municipalités du Québec ;

ATTENDU l'Arrêté du ministre de la Sécurité publique du 28 août 2012 lequel indique que la Ville de Terrebonne peut bénéficier d'un programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux pluies abondantes et aux vents violents survenus le 11 août 2012 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du ministère de la Sécurité publique du 11 septembre 2012 concernant le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents.

**CE-2012-1170-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine du 22 août 2012.

CE-2012-1171-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 13 août 2012.

**CE-2012-1172-DEC CHAPITRE XI / MOYENS POUR SECOURIR DES
PERSONNES EN DANGER EN CAS DE SINISTRE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-291-DEC mandatant la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour agir comme le comité municipal de sécurité civile et intervenir dans les phases de la prévention et de la préparation des interventions;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour faire le suivi des orientations en matière de sécurité civile;

ATTENDU le Chapitre XI intitulé « Moyens pour secourir des personnes en danger en cas de sinistre » déposé par le conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal à la sécurité civile, M. Alain Dupré;

ATTENDU QUE ce chapitre traite des éléments suivants :

- Désincarcération ;
- Appel médical ;
- Intervention impliquant des matières dangereuses ;
- Sauvetage en hauteur ;
- Sauvetage en espace clos ;
- Sauvetage en tranchée et effondrement ;
- Sauvetage sur eau et sur glace ;
- Sauvetage lors de fermeture de routes à la suite de tempête de neige.

ATTENDU la recommandation numéro SP-2012-08-13/01 de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes concernant le dépôt du Chapitre XI intitulé « Moyens pour secourir des personnes en danger en cas de sinistre » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, que soit et est adopté le Chapitre XI intitulé « Moyens pour secourir des personnes en danger en cas de sinistre » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2012-1173-DEC COUR SUPÉRIEURE / 3563308 CANADA INC. C.
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (MTQ) ET MRC
LES MOULINS / VILLE DE TERREBONNE ET BFI
USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTD / DRAINAGE**

ATTENDU QUE le 17 septembre 2012, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance visant à obtenir l'émission d'une injonction permanente, requête en injonction interlocutoire et demande d'ordonnance de sauvegarde de la compagnie 3563308 Canada inc, partie demanderesse, c. Procureur général du Québec (ministère des Transports du Québec) et la MRC Les Moulins, lesquelles parties sont défendeurs (dossier numéro 700-17-009316-125 de la Cour supérieure);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et la compagnie BFI Usine de triage Lachenaie ltd sont mises en cause dans cette instance;

ATTENDU QUE les principales conclusions visent à demander au ministère des Transports du Québec de corriger la situation d'écoulement des eaux afin que les terrains situés au nord de l'autoroute 640 est soient drainés comme ils l'étaient avant la construction de l'autoroute 40/640;

ATTENDU QU'il est demandé à la MRC Les Moulins de procéder également au démantèlement immédiat des barrages de castors situés au Lac des Sœurs et de démanteler un autre barrage de castors situé sur la portion sud de l'autoroute 640 (Ruisseau de feu);

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., pour la représenter dans cette affaire;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit comparaître dans ce dossier;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., pour représenter la Ville de Terrebonne dans le dossier de la Cour supérieure numéro 700-17-009316-125.

CE-2012-1174-REC VIREMENTS À DES RÉSERVES À MÊME LES SURPLUS LIBRES 2011

ATTENDU QUE le 13 août 2012, la trésorière déposait au Conseil municipal les états financiers au 31 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE lesdits états financiers présentaient un surplus de 5 026 247\$;

ATTENDU QU'il serait souhaitable que des virements soient effectués du surplus non affecté vers certains surplus réservés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la trésorière à effectuer le virement des sommes suivantes à des surplus réservés, le tout comme suit :

Réserve pour développement économique	62 900\$
Réserve auto assurance	166 041\$
Réserve pour engagements	1 201 302\$
Réserve rénovation édifices	200 000\$
Réserve taxe infrastructures	1 700 333\$
Réserve fonds de l'arbre	10 066\$
Réserve règlement 149	21 836\$
Réserve règlement 180	5 978\$
Réserve règlement 314	(16 939)\$
Matières résiduelles et recyclables	<u>1 000 000\$</u>
	4 351 517\$

CE-2012-1175-DEC NOMINATION / CONCIERGE B / UNITÉ DE L'ENTRETIEN MÉNAGER ET DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage du poste de concierge B à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Julienne Lapierre au poste de concierge B régulier à temps complet à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 20 septembre 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) surveillants et concierges.

CE-2012-1176-DEC NOMINATION / COMMIS MAGASINIER / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste de commis magasinier à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Maryse Turgeon au poste de commis magasinier à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 24 septembre 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2012-1177-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES MOTORISÉS « C » / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

septembre 2012. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0306 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-1180-DEC 3^e JOURNÉE FAMILIALE DES POMPIERS DE TERREBONNE / 6 OCTOBRE 2012 / 4900, CÔTE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE la Direction des incendies désire organiser pour une 3^e année la « *Journée familiale des pompiers de Terrebonne* » le samedi 6 octobre 2012 de 9h à 16h, au parc de la caserne n^o 1, située au 4900, côte de Terrebonne, et dans le parc adjacent, ainsi que dans la partie sud du stationnement incitatif ;

ATTENDU QU'au programme de cette journée il y aura des kiosques de prévention, visite de la caserne, visite des camions, maquillage pour les enfants, jeux gonflables, simulations de désincarcération, tours de camions, tours de nacelle aérienne ainsi que la tenue de la conférence de presse présentant l'édition 2012 de la Semaine nationale de la prévention incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif autorise la tenue de l'activité conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et décrète ce qui suit, le tout, selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Produits comestibles

Le service et la vente de produits comestibles sur les lieux d'activités sont autorisés, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.

2) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée de 9h à 16h.

3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site de l'activité est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

CE-2012-1181-REC AUTORISATION / SIGNATURE / ENTENTE INTERMUNICIPALE / FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES POUR LA PROTECTION INCENDIE / VILLES DE REPENTIGNY ET MASCOUCHE

ATTENDU QUE le territoire de la ville de Terrebonne est limitrophe à celui de la ville de Mascouche ainsi qu'à celui de la ville de Repentigny ;

ATTENDU QUE les orientations du gouvernement au niveau de la Loi sur la sécurité incendie (Loi 112) invitent les municipalités à développer des ententes d'aide mutuelle pour la protection de leur territoire ;

ATTENDU QU'une telle entente est souhaitable pour les trois (3) Villes ;

ATTENDU QUE le projet a été vérifié et proposé par la ville de Repentigny ;

ATTENDU QUE le projet a été vérifié par Me Denis Bouffard, greffier et directeur du greffe et affaires juridiques ;

ATTENDU QU'une entente est en vigueur depuis 2001 et que celle-ci nécessite une mise à jour pour les tarifs en vigueur ;

ATTENDU QUE la ville de Repentigny offre une équipe d'intervention en espace clos via son service de sécurité incendie et que cette équipe est actuellement inexistante à Terrebonne et que des situations potentielles peuvent survenir sur notre territoire et qu'il y a donc lieu d'officialiser l'entente en cas de demande de leur équipe spécialisée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente intermunicipale établissant la fourniture mutuelle de services pour la protection incendie à intervenir avec les villes de Repentigny et de Mascouche.

CE-2012-1182-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / LOCATION DE TROIS (3) CHARGEURS SUR ROUES SANS OPÉRATEUR POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES SANS OPÉRATEUR POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location de trois (3) chargeurs sur roues sans opérateur, utilisés au déneigement des bornes d'incendie pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu, et d'un chargeur sur roues sans opérateur, pour le service de la voirie, pour la saison hivernale 2012-2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la location de trois (3) chargeurs sur roues sans opérateur, utilisés au déneigement des bornes d'incendie pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu, ainsi que la location d'un chargeur sur roues sans opérateur, pour le service de la voirie, pour la saison hivernale 2012-2013.

CE-2012-1183-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DU PONT DE L'ÎLE-DES-MOULINS

ATTENDU QU'en décembre 2010, la Direction de l'entretien du territoire mandatait la firme Dessau pour la réalisation d'un rapport d'avant-projet sur l'état du pont de l'Île-des-Moulins, suite à des observations visuelles et à certains problèmes d'entretien ;

ATTENDU le rapport de la firme Dessau, daté du 1^{er} avril 2011, mentionnant la détérioration de la structure métallique du pont ainsi que des problèmes reliés à l'éclairage, au platelage en bois et aux conduits de télécom passant sous le pont ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection du pont de l'Île-des-Moulins.

Que les honoraires soient faits à même les fonds du règlement numéro 547, et ce, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2012-1184-DEC AUTORISATION / DEMANDE DE PRIX / ACQUISITION D'UNE CITERNE PORTATIVE 2012

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une demande de prix pour l'acquisition d'une citerne portative 2012 d'une capacité de 3800 litres, et ce, pour l'arrosage des sentiers glacés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à une demande de prix pour l'acquisition d'une citerne portative 2012.

Que les paiements soient faits à même le fonds de roulement.

CE-2012-1185-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / DÉMOLITION DE L'ANCIEN THÉÂTRE DU VIEUX-TERREBONNE ET DE L'ANCIENNE BANQUE NATIONALE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 11-01-2012 adoptée le 16 janvier 2012 acceptant la soumission de l'entreprise Pavco inc. pour la démolition de l'ancien théâtre du Vieux-Terrebonne et du bâtiment de l'ancienne Banque Nationale, pour un montant de 2 286 062,18\$ (t.t.c) (SOU-2011-114) ;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont dû être réalisés pour la décontamination d'amiante pour un excédent de coûts totalisant une somme de 10 803,91\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif approuve les travaux supplémentaires accessoires au contrat dans le cadre de la démolition de l'ancien théâtre du Vieux-Terrebonne et du bâtiment de l'ancienne Banque Nationale et autorise la trésorière à payer un montant de 10 803,91\$ (taxes en sus) à l'entreprise Pavco inc. à être financé par les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0296 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-1186-DEC SOUMISSION / FOURNITURE ET PLANTATION DE LA RUE DU BRUANT ET ÎLOT DE LA RUE DE L'ÉRABLE-NOIR

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture et la plantation de la rue du Bruant et l'îlot de la rue de l'Érable-Noir (SA12-9037);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 17 août 2012 et dans le journal Le Trait d'Union le 18 août 2012 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 septembre 2012 à 11 h 02, à savoir :

9014-8693 Québec inc. (Entreprises C. Dubois)	35 533,29\$ t.t.c.
Aménagement Pavatech	40 159,62\$ t.t.c.
Construction Axika	45 405,94\$ t.t.c.
Fol-Tige inc.	118 538,08\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9014-8693 Québec inc. (Entreprises C. Dubois) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 septembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9014-8693 Québec inc. (Entreprises C. Dubois) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 18 avril 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9014-8693 QUÉBEC INC. (ENTREPRISES C. DUBOIS)**, datée du 4 septembre 2012, pour la fourniture et la plantation de la rue du Bruant et l'îlot de la rue de l'Érable-Noir,

le tout pour un montant de 30 905,24\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 421. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0295 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-1187-DEC REJET / SOUMISSION / FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES / POSTE DE POMPAGE SANITAIRE DE LA RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE / URBANOVA

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture des équipements mécaniques du poste de pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière - Urbanova (SA12-7035);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 juillet 2012 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 14 août 2012 à 11 h 15, à savoir :

Construction F.J.L. inc. 97 971,92\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction F.J.L. inc. est supérieure à l'estimation de 19 674,50\$ (taxes en sus) et est excessive et doit être rejetée, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express publié par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif rejette la soumission de la compagnie Construction F.J.L. inc. pour la fourniture des équipements mécaniques du poste de pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière – Urbanova.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres public pour la fourniture des équipements mécaniques du poste de pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière - Urbanova.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 486.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2012-1188-REC SOUMISSION / FOURNITURE DES POMPES ET ACCESSOIRES / POSTE DE POMPAGE SANITAIRE DE LA RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE / URBANOVA

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture des pompes et accessoires pour le poste de pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière – Urbanova (SA12-7036) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 juillet 2012 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 14 août 2012 à 11 h 12, à savoir :

National Process Equipment inc. 209 829,37\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie National Process Equipment inc. s'est avérée conforme d'après le rapport préparé le 31 août 2012 par M. Daniel Thibault, ing., M.Sc.A. de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 160 965\$ (t.t.c.) et de 209 829,38\$ (t.t.c.) après bonification au devis des pompes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **NATIONAL PROCESS EQUIPMENT INC.**, datée du 13 août 2012, pour la fourniture des pompes et accessoires pour le poste de pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière – Urbanova, pour un montant de 182 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 486. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0300 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2012-1189-DEC SOUMISSION / FOURNITURE D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE ET VARIATEUR DE VITESSE / POSTE DE POMPAGE SANITAIRE DE LA RUE MARCEL-DE LA SABLONNIERE / URBANOVA / SA12-7038 / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'un panneau de contrôle et variateurs de vitesse pour le pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière - Urbanova (SA12-7038);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 juillet 2012 ;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été reçue le 14 août 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un nouvel appel d'offres public pour l'achat au préalable d'un panneau de contrôle et variateurs de vitesse pour le pompage sanitaire de la rue Marcel-De La Sablonnière – Urbanova.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 486.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2012-1190-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR DES TRAVAUX EN 2012

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-1081-DEC du 29 août 2012 autorisant la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour les projets suivants :

	Coût des honoraires
1. pavage 2012 La Plaine – rues Rodrigue et de l'Azalée travaux de pavage, bordures et éclairage de rue	58 000\$
2. agrandissement du stationnement du Cégep	14 000\$
3. pavage 2012 Lachenaie – rues du Grand-Héron,	35 000\$

- du Campagnol, de l'Érable-Noir et du Prunier-Noir
travaux de pavage, bordures et éclairage de rue
4. TECQ II – priorité 4 – travaux de pavage sur diverses rues 160 000\$

ATTENDU QUE les travaux à l'item 1, 2 et 3 vont débiter d'ici deux (2) semaines ;

ATTENDU QUE ce délai ne permet pas de mandater une firme à temps pour le début des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour les projets suivants :

	Coût des honoraires
1. pavage 2012 La Plaine – rues Rodrigue et de l'Azalée travaux de pavage, bordures et éclairage de rue	58 000\$
2. agrandissement du stationnement du Cégep	14 000\$
3. pavage 2012 Lachenaie – rues du Grand-Héron, du Campagnol, de l'Érable-Noir et du Prunier-Noir travaux de pavage, bordures et éclairage de rue	35 000\$

Que les paiements soient faits à même les fonds des règlements numéros 527, 510 et 529.

CE-2012-1191-REC DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION DE SEMI-DÉTACHÉS AVEC GARAGE AU NIVEAU DU SOUS-SOL ET D'UN PROJET INTÉGRÉ DE 8-9 BÂTISSSES DE CONDOS AVEC OU SANS GARAGE / RUE CAMUS

ATTENDU la demande déposée à l'effet de développer un projet domiciliaire regroupant 73 unités de logement répartis sous forme d'unifamiliales jumelées et de quintuplex d'implantation isolée et jumelée;

ATTENDU QUE ladite demande implique une modification réglementaire applicable aux zones 8162-91 (parc André-Guérard) et 8261-45 (secteur Gérard-Leduc), lesquelles prévoient essentiellement des habitations unifamiliales d'implantation isolée;

ATTENDU le caractère préliminaire du projet, déposé sous la forme d'une proposition de lotissement avec implantation et aires de stationnement;

ATTENDU les différentes faiblesses observées en regard de l'exploitation des qualités du site dont le caractère boisé est omniprésent;

ATTENDU QUE différentes alternatives favorisant la concentration des immeubles pourraient être proposées au profit de la préservation des qualités naturelles du site;

ATTENDU QUE le principe de la densification est souhaitable;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2012-08-28/08 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une demande visant la construction de semi-détachés avec garage au niveau du sous-sol et d'un projet intégré de 8-9 bâtisses de condos avec ou sans garage sur la rue Camus;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la demande de modification au zonage à l'effet de permettre, pour la réalisation d'un projet de développement domiciliaire,

la modification de la grille des usages et des normes applicables aux zones 8162-91 (parc André-Guérard) et 8261-45 (projet résidentiel Gérard-Leduc), afin d'y intégrer la classe d'habitation D - multifamiliale 4 à 6 logements, et ce, conditionnellement à la bonification du projet déposé en intégrant :

- la préservation d'une zone tampon boisée en périphérie du parc et de l'école ;
- la conservation d'une trame unifamiliale adjacente aux constructions existantes avec une possibilité de densifier la partie centrale tout en respectant un cadre d'aménagement de qualité;
- le maintien d'un accès vers le parc André-Guérard;

Que le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) soit et est mandaté afin d'étudier le projet de développement déposé et le prolongement de la rue Paul-Émile Borduas.

Que l'amorce des procédures de modifications de zonage soit réalisée qu'à la suite de la validation d'un plan concept plus détaillé en matière d'architecture et d'aménagement paysager.

CE-2012-1192-DEC TOURNAGE DU FILM « AMSTERDAM » / IMAGES FILMS INC. / PARC ÉCOLOGIQUE DE LA COULÉE

ATTENDU la demande pour le tournage d'une partie du long métrage « Amsterdam », une production de Images Films inc. ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage d'une partie du long métrage « Amsterdam », une production de Images Films inc., qui aura lieu sur les sites suivants :

- Parc écologique de la Coulée, le dimanche 23 septembre de 6h à 15h ;
- 951, place Eymard, le lundi 24 septembre 2012 de 7h à 10h ;
- Urbanova (nord de la côte-de-Terrebonne, à la hauteur de la 26^e avenue, le dimanche 23 et le mardi 25 septembre de 6h à 20h ;

Que le stationnement de leur « camp de base », notamment roulottes, loges, autobus, génératrice, etc., soit autorisé sur les sites suivants :

- 1658, boulevard des Seigneurs – École secondaire des Trois-Saisons, du 22 septembre 18h au dimanche 23 septembre 21h30 ;
- rue du Curé-Comtois, vis-à-vis le parc Place-Comtois, du dimanche 23 septembre 18h au lundi 24 septembre 21h ;
- 2615, côte de Terrebonne, du dimanche 23 et mardi 25 septembre ;

Que ces autorisations ne valent que pour l'usage et pour l'occupation du domaine public et qu'en aucun cas, elles ne peuvent se substituer aux droits de propriété des propriétaires concernés.

Que le requérant n'obstrue par les rues avoisinantes au tournage, et ce, en aucun temps.

Que la production soit autorisée à installer la signalisation sur la place Eymard ainsi que sur la rue du Curé-Comtois, la veille du tournage, une signalisation interdisant le stationnement sur les espaces à réserver et que cette interdiction n'est qu'à titre indicatif seulement et ne donne aucun droit sur les véhicules qui n'auraient pas tenu compte de la signalisation.

Que la production installe la signalisation adéquate aux endroits névralgiques du parc ainsi que de la piste cyclable afin d'informer les utilisateurs précisant la

nature du tournage, les dates et heures ainsi que le nom d'une personne-ressource.

Que les propriétaires concernés par le tournage soient informés par la production et acceptent d'accueillir le tournage sur leurs propriétés respectives.

Que la production distribue à l'ensemble des citoyens concernés un avis explicatif précisant la nature du tournage, les dates et heures ainsi que le nom et téléphone d'une personne-ressource.

Que la production soit autorisée à stationner les véhicules techniques dans le stationnement de l'école des Trois Saisons.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique du film concerné.

Que des frais de 50\$ soient facturés au requérant ainsi que les frais usuels de location de locaux conformément à la politique de tarification applicable ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage.

Que service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, du loisir et vie communautaire ainsi que le service des communications.

**CE-2012-1193-REC PROBLÉMATIQUE TERRAIN VACANT INDUSTRIEL /
SUIVI ET ORIENTATION / LOT 4 512 874 / RUE
EFFINGHAM / PARC INDUSTRIEL ARMAND-
BOMBARDIER / EMPRUNT / AQUEDUC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est propriétaire du lot 4 512 874 du cadastre du Québec, terrain situé sur la rue Effingham dans le parc industriel Armand-Bombardier;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire vendre ce terrain lorsque les conduites d'aqueduc pourront le desservir ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la Direction du greffe et affaires juridiques pour la confection d'un règlement d'emprunt à cet effet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de desservir en aqueduc une partie de la rue Effingham dans le parc industriel Armand-Bombardier.

**CE-2012-1194-DEC IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE-
SECONDAIRE À MANDAT PARTICULIER /
COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Affluents a fait part d'un besoin d'espace pour implanter une nouvelle école primaire/secondaire à mandat particulier.

ATTENDU QU'en date du 8 mars 2011, la Commission scolaire des Affluents a soumis une demande à la Ville de Terrebonne pour qui lui soit cédé un terrain situé près des grands axes routiers, d'une superficie d'environ 20 000 mètres carrés ; la superficie minimum devant être de 18 750 mètres carrés, tel que confirmé dans une correspondance de la Commission scolaire des Affluents du 15 avril 2011;

ATTENDU QUE l'école comprendra une piscine adaptée, un gymnase et un plateau;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne propose un emplacement sur une partie du lot 2 922 078 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la cession du terrain sera effective lorsque les infrastructures publiques auront été mises en place, lesquelles sont prévues pour 2014;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que la Ville de Terrebonne s'engage à céder, à titre gratuit et conformément à l'article 28.1, alinéa 1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une partie du lot 2 922 078 du cadastre du Québec d'une superficie de 18 750 mètres carrés lorsque les infrastructures publiques auront été mises en place, lesquelles sont prévues pour l'année 2014.

CE-2012-1195-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.

Président

Secrétaire